

Révision allégée n°1 du PLUi de la Communauté de communes Arnon Boischaut Cher

Réunion d'examen conjoint

Procès - Verbal 21 novembre 2025

1. OBJET DE LA REUNION

La réunion avait pour objet la présentation de l'extension du périmètre du Secteur de Taille et de Capacité d'Accueil Limitées (STECAL) Ae sur la commune de Châteauneuf-sur-Cher.

Le présent procès-verbal relève uniquement les éléments non contenus dans le support de présentation.

2. HORAIRE ET LIEU DE LA REUNION

14h- 14h35.

Salle « Le Chalet »
Rue des Promenades
18190 Châteauneuf-sur-Cher

3. PARTICIPANTS

M. BURLAUD Dominique : Président de la Communauté de communes Arnon Boischaut Cher
Mme SAISON Béatrice : DDT du Cher – Service Connaissance, Aménagement, Planification, Sécurité

4. ECHANGES

Suite à la présentation du projet d'extension du périmètre du Secteur de Taille et de Capacité d'Accueil Limitées (STECAL) Ae sur les parcelles cadastrées ZK24 et ZK151 à Châteauneuf-sur-Cher, Madame SAISON de la DDT rappelle, que selon les éléments à la disposition du service de la DDT du Cher, ces deux parcelles sont déjà artificialisées et ne sont plus inscrites à la PAC depuis 2022.

Cette modification de zonage conduit à augmenter la surface du STECAL de 1,2 ha, passant ainsi de 1,4 ha à 2,6 ha. Il est précisé que la notice de présentation devra également mettre à jour le bilan de la consommation des Espaces Agricoles Naturels et Forestiers.

Elle informe le Président de la Communauté de communes Arnon Boischaut Cher que le Préfet du Cher émet un avis favorable au projet de révision allégée et que l'avis de la Commission Départementale de la Protection des Espaces Agricoles Naturels et Forestiers (CDPENAF) est à la signature.

L'avis des services de l'Etat et l'avis de la CDPENAF seront joints à l'enquête publique.

L'avis du Préfet est remis au Président en main propre.

14H35, l'ordre du jour étant épuisé, la réunion d'examen conjoint est levée.

5. SIGNATURE DU PROCES-VERBAL

NOM	QUALITE	SIGNATURE
Dominique BURLAUD	Président de la Communauté de communes Arnon Boischaut Cher	
Béatrice SAISON	DDT du Cher – Service Connaissance, Aménagement, Planification, Sécurité	

6. ANNEXE – DIAPORAMA DE LA REUNION D'EXAMEN CONJOINT



Communauté de communes Arnon Boischaut Cher

REVISION ALLEGEE N°1

Réunion d'examen conjoint du 21 novembre 2025



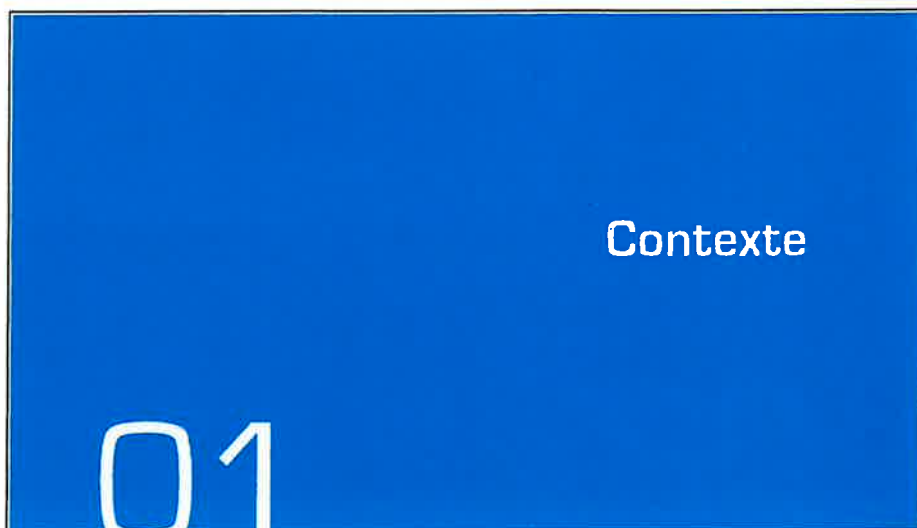
1

Sommaire

1. Contexte de la révision allégée n°1
2. Contenu de la révision allégée n°1

2

1



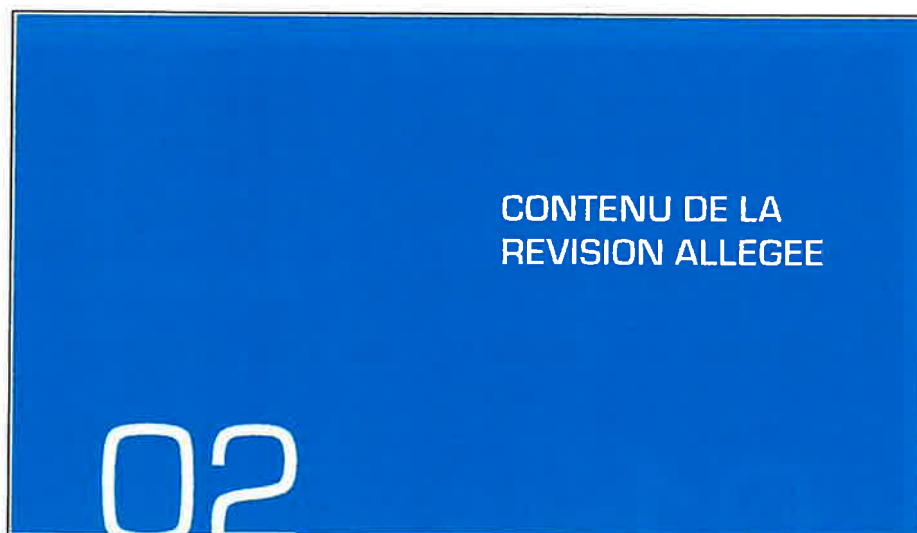
3

1 2.1 - Contexte de la révision allégée n°1

- Depuis son **approbation** en **juillet 2021**, le PLUi Arnon Boischaut Cher a fait l'objet d'une **modification simplifiée n°1**, portant sur la création d'un **zonage UEr** sur la commune de Levet.
La procédure de modification a été approuvée par délibération n°24-37 le 22 mai 2024.
- Le point d'évolution de la **révision allégée n°1** : **extension** d'un Secteur de Taille et de Capacité d'Accueil Limitées – **STECAL – Ae** sur la commune de Châteauneuf-sur-Cher.
- La procédure de révision allégée porte **uniquement** sur le **règlement graphique** du PLUi. Le règlement littéral n'est pas modifié.

4

2



5

2 - Contenu de la révision allégée n°1



Site de la société « **Préfabrication du Berry** », spécialisée en fabrication de bloc béton et de pavés de verre.

L'entreprise occupe les parcelles ZK108, ZK109 (en partie), ZK24 et ZK151.

Les **parcelles ZK24 et ZK151** sont artificialisées et ne sont **pas incluses** dans le périmètre du **STECAL A** au PLU en vigueur.

6

2 - Contenu de la révision allégée n°1

STECAL Ae à Châteauneuf-sur-Cher	Superficie
Au PLUi en vigueur	1,4 ha
Au PLUi révisé	2,6 ha

+1,2 ha

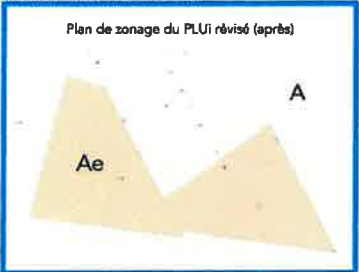
Évolution réglementaire apportée :

Extension du STECAL Ae sur la commune de Châteauneuf-sur-Cher

Plan de zonage du PLUi en vigueur (avant)



Plan de zonage du PLUi révisé (après)



7

Merci de votre attention



8